



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 JUILLET 2013

CJ

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS & PROCURATIONS :

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	PROCURATION A...
<i>Jean-François ROOST</i>	X			
<i>Nelly BITARD</i>	X			
<i>Claude ROLLAND</i>	X			
<i>Gilles BELLI</i>	X			
<i>Jacques BONIN</i>	X			
<i>Elise KERIBIN</i>	X			
<i>Pascal BANDI</i>	X			
<i>Alain BOURQUARD</i>	X			
<i>Séverine CALABRE</i>	X			
<i>Grégory DIZY</i>			X	
<i>Jean-Paul LALLOZ</i>		X		
<i>Odile ZARAGOZA</i>	X			
<i>Francis MORANDINI</i>		X		

Secrétaire de séance : *Nelly BITARD*

VU

1 - DM N° 2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

INTITULE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
Honoraires	6226		1 680 €
			1 680 €

TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 680 €
----------------------------------------------	----------------

RECETTES

INTITULE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
Fond d'aide handicap	7478		1 680 €
			1 680 €

TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 680 €
-------------------------------------------------	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

INTITULE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
Mobilier	2184		1 710 €
Travaux de voirie	2151		2 842 €
			4 552 €

TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 552 €
------------------------------------------------	----------------

RECETTES

INTITULE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
Subvention	13258		4 552 €
			4 552 €

TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 552 €
------------------------------------------------	----------------

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- **De voter la délibération modificative n° 2 du BUDGET ci-dessus détaillée**

2 – FERMETURE DE POSTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **De fermer un poste d'adjoint administratif principal de première classe**

3 – OUVERTURE DE POSTE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir ouvrir un poste de rédacteur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **De créer un poste de rédacteur à compter du 1^{er} août**
- **Que ce poste est ouvert à temps complet de 35H hebdomadaire**

4 – RENOUELEMENT CONVENTION FOURNITURE REPAS RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire en rappelle au membre du conseil municipal que le contrat avec le fournisseur de repas pour la restauration scolaire arrive à son terme le 31 août 2013. Il précise que le tarif ne changera pas pour l'année 2013 / 2014.

Monsieur le Maire propose donc de renouveler le contrat avec l'ADAPEI à compter du premier décembre prochain.

Le conseil municipal après avoir délibéré DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'autoriser le Maire à retenir l'ADAPEI**
- **Que le tarif de 3.30 € hors taxe par repas sera renouvelé**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents au budget**
- **Et de prévoir les fonds nécessaires au budget.**

5 – PARTICIPATION SORTIES ACCUEIL DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du déroulement de l'accueil de loisirs du mois de juillet, plusieurs sorties sont organisées.

Ces sorties représentent un coût important lorsque sont additionnés le prix de l'entrée + le déplacement en bus.

Monsieur le Maire propose donc de demander une participation supplémentaire de 5€ pour les enfants qui ne sont pas inscrits au moins une semaine (soit 5 jours) à l'accueil de loisirs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide DECIDE à l'unanimité des membres présents :

Qu'une participation de 5€ sera demandée lors des sorties de l'accueil de loisirs pour les enfants qui en sont pas inscrits au moins 5 jours pendant toute la période d'ouverture de l'accueil de loisirs

6 – STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURTIE ET DE PREVENTION DE LA DELIQUANCE

L'Assemblée plénière du CISPD du 11 avril 2013 a adopté la modernisation du partenariat et des actions dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance, se concrétisant par la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'agglomération belfortaine.

Le présent rapport a pour objet de présenter cette dernière en vue de son adoption et sa signature de la Commune de Bourogne en notre qualité de membre du CISP, après avoir rappelé pour mémoire les étapes de son élaboration partenariale.

I. Chronologie de la dynamique partenariale

La conduite du projet de modernisation du partenariat à l'échelle de la CAB a vu se succéder plusieurs étapes clés :

A. Groupes de travail à l'automne 2010

Le bon déroulement des groupes de travail a témoigné d'un intérêt certain des partenaires locaux, et notamment des élus des communes. Les constats et thématiques sont apparus similaires, même si toutefois les priorités de chacun, et donc la manière de les appréhender et d'y répondre peuvent différer.

Deux groupes de travail « Elus, sécurité et prévention » se sont réunis. Ils ont permis d'aborder les problématiques rencontrées dans les communes de manière très concrète. En synthèse, les principaux actes d'incivilités et de délinquance répertoriés par les élus communaux, liés à de attroupements d'adolescents ou jeunes majeurs, mais pas exclusivement, sont les suivants :

- Bruits et tapages nocturnes ;
- Circulation dangereuse (scooters, quads) ;
- Problème d'hygiène (déchets, salissures) ;
- Alcoolisations d'adolescents ;
- Vandalisme / dégradation du mobilier urbain (abri bus, jardinières) et des bâtiments ;
- Vols par effraction sur des bâtiments publics ;
- Rassemblements suspects de véhicules (présomption de trafic) ;
- Provocation après une remarque et représailles (dégradations boîtes aux lettres, jets de pétard.)

Les débats avaient permis de mettre l'accent sur le fait que l'intervention d'une petite commune sur ce type de nuisance se heurte à plusieurs freins :

- La sécurité / prévention constitue encore souvent un **tabou**, si bien qu'elle n'a pas toujours sa place dans les débats de l'exécutif communal. De facto, au-delà de la thématique, les difficultés rencontrées dans la Commune n'y sont pas évoquées suffisamment pour être traitées.
- Il appartient au Maire de définir le **degré d'application de ses pouvoirs de police**, différent selon la taille de sa commune et ses moyens. Les petites communes ne possèdent pas de personnel spécialisé sur les questions de prévention (police municipale, éducateurs ou médiateurs.) La présence sur le terrain en journée est celle d'agents techniques le plus souvent (propreté, voirie).
- Les problèmes de sécurité / prévention font jouer un **rôle délicat aux élus** : dialogue avec les perturbateurs, médiation entre les habitants et relais avec la Police ou Gendarmerie nationale.

- Interrogations nombreuses, questions quand il s'agit d'y remédier : champs d'intervention de la Gendarmerie et de la Justice, réflexion sur la mise en place d'action (local jeunes, vidéo protection), absence d'outils partenariaux identifiés en « zone gendarmerie », perfectibilité de ceux existant en « zone police ».

B. Lancement du diagnostic local de sécurité (DLS)

Le bureau du CISPD du 21 janvier 2011a décidé, sur la base des groupes de travail, la réalisation du Diagnostic Local de Sécurité à l'échelle communautaire. En parallèle, il a été décidé d'organiser une journée d'information et d'accès au droit en direction des élus communaux du Territoire de Belfort, consacrée à la sécurité et prévention de la délinquance (colloque du 5 décembre 2012, au Centre de Congrès Atria).

La réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité est le préalable à la rénovation du Contrat local de sécurité (CLS) ou à la préfiguration de « stratégie territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance » qui doivent se substituer aux CLS.

L'annexe de la circulaire du 4 décembre 2006 précise son contenu : « le DLS porte à la fois sur un constat de la situation en termes de délinquance ; un état des moyens et des actions de prévention mises en œuvre ; le ressenti de la population ; des orientations pour le plan d'action ».

Pour mener à bien le diagnostic territorial de sécurité, une participation financière de l'Etat, via le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), a été consentie.

Avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé ALTHING, la réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité s'est déroulée de juillet à octobre 2012, par le biais d'une trentaine entretiens semi-directifs auprès des membres du CISPD mais aussi par le biais de groupe de travail auprès des élus communaux de la CAB (20 communes y ont participé). Au côté de l'analyse des statistiques de la délinquance par Commune que les zones Police et Gendarmerie, le DLS contient une analyse qualitative du partenariat local et des outils de travail communs (bilan du CLS de 2005 et perspectives).

Les conclusions du DLS ont préfiguré la contenu de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, dont la trame et le calendrier de mise en œuvre ont été actés pas le Bureau du CISPD du 25 janvier 2013.

II. L'aboutissement du travail partenarial : la rédaction de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD)

Programme de travail du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la stratégie territoriale est l'expression claire d'une volonté d'agir, partagée par les partenaires d'un territoire, pour améliorer la sécurité des habitants par la prévention de la délinquance. La forme est libre mais la stratégie territoriale doit contenir :

- Des objectifs opérationnels, si possible chiffrés et assortis de délais de réalisation ;
- Des programmes d'action précis, avec des responsables identifiés ;
- Une méthodologie et des outils d'évaluation.

Le Bureau du CISPD du 26 mars 2013 a validé les 3 axes de la future STSPD, déclinés en orientations stratégiques, puis actions opérationnelles. Deux sessions de travail méthodologiques se sont déroulées les 15 février et 6 mars 2013, pour recueillir les propositions des fiches actions des membres du CISPD dans ce cadre.

L'Assemblée plénière du 11 avril 2013 a validé le projet de Stratégies territoriale (document joint en annexe), préalablement soumis à l'approbation du Conseil communautaire du 28 mars 2013. Il convient à présent que chacun des exécutifs communaux et des instances partenaires adopte le document à leur tour, afin de signer officiellement la stratégie territoriale.

Il vous est donc demandé d'approuver la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de m'autoriser à signer la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité des membres présents, 9 voix « pour » et 1 abstention :

- **D'approuver la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**
- **D'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**

7 – DELEGATION DE SIGNATURE VOIRIE SUR LE RANG

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal afin de finaliser la voirie sur le rang, d'engager une procédure de marché à procédure adaptée. Pour se faire il est nécessaire de publier un avis de mise en concurrence et de préparer différents documents. Afin de lancer cette procédure au plus vite et donc d'engager la réalisation dans les meilleurs délais,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de le déléguer pour retenir le prestataire qui réalisera les travaux et de l'autoriser à signer tous documents concernant cette affaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **De déléguer Monsieur le Maire pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**
- **De prévoir les crédits nécessaires au budget**

8 – DELEGATION DE SIGNATURE TRAVAUX SYSTEME REGULATION CHAUFFAGE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal afin de rénover le système de régulation du système de chauffage d'une partie des bâtiments communaux de l'autoriser à signer les documents relatifs à cette affaire afin d'engager les travaux dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de le déléguer pour retenir le prestataire qui réalisera les travaux et de l'autoriser à signer tous documents concernant cette affaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **De déléguer Monsieur le Maire pour retenir l'entreprise qui réalisera les travaux**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**
- **De prévoir les crédits nécessaires au budget**

9 – ACCEPTATION DE CHEQUES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'accepter le chèque d'un montant de 10,98 € de la FNAC**